

# Règlement

## Octobre Rose 2025

### Article 1

L'association « Olor'on Run »  
organise le Dimanche 5 octobre 2025 sur les commune d'Oloron Sainte Marie et Goes une marche au profit de la lutte contre le Cancer du sein sur un parcours de 5km ouvert à tous avec  
soit 1 course solo 5km, 1 relais 2x5km ou 1x10km solo !

**Depart 10h Rue Despourins Jardin Public d'Oloron . Arrivée du drniers Estimée à 12h au Jardin Public.**

### Article 2

il n'y a pas de chronometrage, c'est une marche à allure libre . Une urne sera prévu  
au Départ / Arivée afin de recolter vos dons ! L'inscriptions se fait en ligne sur [www.pyreneeschrono.fr](http://www.pyreneeschrono.fr) ou sur place majorée de 2€ le jour J !

**La remise des dossards pré-inscrits se fera au stade de rugby le samedi 4 octobre de 18h à 20h !**

### Article 3

Les chèques seront à rédiger à l'ordre de Olor'on run qui redistribuera les fonds à l'association partenaire de l'événement .

### Article 4

La sécurité sera assurée par des bénévoles à chaque intersection avec des véhicules aux carrefours principaux ( voir plan ).

### Article 5

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

### Article 6

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

### Article 7

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

**La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs. Les concurrents se doivent secours et entraide.**

### Article 8

Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

### Article 10

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions meteorologiques avec remboursement des inscriptions !